Nations Unies

S/PV.4227



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4227e séance

Vendredi 17 novembre 2000, à 12 h 30

New York

Président :	M. van Aartsen	(Pays-Bas)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Ahmed
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Cunnigham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Doutriaux
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Misran
	Mali	M. Ouane
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	Mme Achouri
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

00-75204 (F)

La séance est ouverte à 12 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je me joins au Conseil pour une mise à jour sur la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE).

Cette nouvelle opération est riche de promesses pour les pays et les peuples concernés, pour l'Afrique et pour le maintien de la paix en général. Il faut qu'elle soit un succès et je me réjouis à la perspective de travailler étroitement avec le Conseil pour atteindre cet objectif.

Mon représentant pour l'Éthiopie et l'Érythrée, l'Ambassadeur Legwaila, a maintenant pris ses fonctions dans la zone de la mission. Ses qualifications sont connues de tous les membres du Conseil. M. Legwaila a eu un entretien à Addis-Abeba avec le Premier Ministre, M. Zenawi, et le Ministre des affaires étrangères, M. Mesfin, et d'autres hauts fonctionnaires; tous lui ont promis leur concours. Hier, l'Ambassadeur Legwaila est arrivé à Asmara, où il entend avoir des entretiens du même genre avec les membres du Gouvernement. Il a également rencontré le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), des membres de la communauté diplomatique et divers hauts fonctionnaires de l'ONU, qui travailleront en étroite collaboration avec la MINUEE. Au cours de sa mission, l'Ambassadeur Legwaila a l'intention de faire régulièrement la navette entre Asmara et Addis-Abeba pour rester en contact étroit avec les deux parties ainsi qu'avec l'OUA.

J'ai également nommé deux hauts fonctionnaires Représentants spéciaux adjoints : M. Cheikh Tidiane Gaye et M. Ian Martin, qui résideront à plein temps à Addis-Abeba et à Asmara respectivement. Ces deux adjoints prendront leurs fonctions sous peu.

Le déploiement militaire se déroule également conformément aux délais impartis. Le commandant de la Force, le général de division Patrick Cammaert, des Pays-Bas, a pris ses fonctions dans la zone de la mission. À partir d'aujourd'hui, quelque 120 observateurs militaires sont déployés dans les deux pays et les premiers contingents vont bientôt commencer à arriver. Moyennant la coopération continue des deux parties, le déploiement de la MINUEE devrait être terminé au début de l'année prochaine, où il atteindra 4 200 hommes – effectif maximum autorisé – de tous rangs, y compris 220 observateurs militaires. Des équipes militaires de plusieurs pays fournisseurs de contingents – le Canada, le Danemark, la Jordanie, le Kenya, les Pays-Bas et la Slovaquie – ont déjà entrepris des missions de reconnaissance aux fins d'un déploiement.

Vous-même, Monsieur le Ministre, vous êtes rendu dans la région la semaine dernière et je serais intéressé d'entendre votre analyse sur la situation. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement des Pays-Bas de son appui généreux à cette opération, ainsi que tous les autres gouvernements qui y contribuent.

La situation sur le terrain semble s'être stabilisée dans les dernières semaines, mais les conditions humanitaires qui règnent dans les deux pays restent une grave source de préoccupation. En Érythrée, il y a plus de 300 000 personnes déplacées. Certaines sont logées dans des camps tandis que d'autres ont été placées dans des communautés d'accueil ou sont éparpillées dans tout le pays. En Éthiopie, quelque 350 000 personnes ont été déplacées. L'obstacle le plus sérieux à leur retour dans de bonnes conditions et à la reprise d'une vie normale est la présence de mines terrestres et d'engins non désamorcés le long de la frontière. Il est donc impératif de procéder rapidement au déminage et de mener des campagnes de sensibilisation au danger des mines dans ces zones. La MINUEE, pour sa part, a déjà entrepris des relevés en vue d'opérations de déminage. Les deux gouvernements ont mis sur pied des commissions nationales de déminage. J'espère que le Conseil apportera à ces efforts tout l'appui voulu.

Nous poursuivons les consultations avec les Gouvernements au sujet des accords sur le statut des forces, que nous espérons conclure le plus tôt possible. Les deux parties ont accepté d'ouvrir, le 28 novembre, la première voie terrestre d'accès destinée au passage des convois de la MINUEE et à d'autres activités.

C'est un événement dont on doit particulièrement se féliciter, car il est crucial que la MINUEE soit libre de circuler à sa guise et d'accéder au plus vite à la future zone de sécurité temporaire. D'autres efforts seront entrepris pour mettre en place des voies d'accès aérien. Nous progressons bien mais je tiendrai de toute façon le Conseil au courant.

Le cessez-le-feu a tenu depuis la signature d'un accord en juin sous l'égide du Président de l'Algérie, M. Bouteflika. Jusqu'à présent, les deux parties ont fait preuve de leur détermination de mettre en oeuvre ce texte. C'est là un vrai progrès. Le déploiement de la MINUEE doit servir à maintenir la paix entre les deux pays. Les observateurs militaires sur le terrain développent actuellement la capacité de vérifier la situation et de discuter des problèmes qui pourraient se présenter. Cela devrait permettre de réduire la méfiance entre les parties.

La mise en place de la commission de coordination militaire prévue par l'Accord de cessation des hostilités serait également à cet égard un facteur déterminant. Je suis heureux de constater que les deux parties sont tombées d'accord avec la MINUEE pour tenir la première session de la commission à la fin de ce mois. Nous devons poursuivre sur cette lancée, notamment si nous voulons obtenir un appui supplémentaire de la communauté internationale aux besoins de développement des deux pays.

Les organismes de l'ONU sont prêts à apporter leur pierre. De fait, une coordination étroite entre la MINUEE et les organismes humanitaires sera essentielle, et c'est la raison pour laquelle un système de liaison civil-militaire devrait être mis en place le plus tôt possible. Je veux croire que les deux parties continueront de coopérer avec les médiateurs des pourparlers indirects, le Ministre algérien Abdelkader Messahel, et l'Envoyé spécial des États-Unis Anthony Lake, en vue de solutionner les problèmes en suspens et de parvenir à un règlement global. L'ONU est prête à apporter son aide et mon Représentant spécial est prêt à prendre part aux futurs pourparlers en qualité d'observateur.

Je voudrais terminer en soulignant que le commencement de toute opération de maintien de la paix est un moment très délicat. Les mesures prises par l'ONU envoient un message sur nos intentions, notre efficacité et surtout notre détermination. Par ailleurs, les mesures prises par les parties donnent des indications sur leur désir de coopérer ainsi que sur leur degré de confiance et sur leur volonté politique. À présent que nos diplomates, que les forces militaires et que le personnel civil prennent tous leurs positions, nous sommes entrés dans une période où les enjeux seront plus importants et où l'on surveillera nos faits et gestes avec beaucoup plus d'attention. Le peuple d'Érythrée et d'Éthiopie, et beaucoup d'autres par-delà leurs frontières, comptent sur notre aide. Ensemble, relevons ce défi. J'espère que nous nous montrerons à la hauteur.

Le Président (*parle en anglais*) : Une fois de plus, le Secrétaire général vient de nous renforcer dans notre conviction que l'Afrique compte, non seulement comme continent « à problèmes » mais aussi comme terre riche de promesses. Elle compte pour le Conseil de sécurité. Au cours des six derniers mois, en effet, le Conseil a envoyé des missions en Afrique centrale, en Éthiopie/Érythrée et en Afrique de l'Ouest, ce qui atteste de sa volonté récente de se rapprocher de l'Afrique, de son peuple et de ses dirigeants.

L'Afrique compte pour les Pays-Bas. Il est bon que l'Afrique soit stable et prospère, pour son propre peuple avant tout, mais aussi pour nous. C'est la raison pour laquelle la stabilité, le développement et la croissance économique de l'Afrique sont une priorité de notre politique étrangère.

C'est la raison pour laquelle le Premier Ministre des Pays-Bas a présidé le débat de l'an dernier sur l'Afrique; c'est la raison pour laquelle mon collègue, notre Ministre de la coopération en matière de développement, présidera un débat public sur la consolidation de la paix après le conflit en Guinée-Bissau à la fin de ce mois; c'est la raison pour laquelle une grande partie de notre budget de développement va à l'Afrique; c'est la raison pour laquelle l'Ambassadeur van Walsum s'est rendu plusieurs fois en Afrique; c'est la raison pour laquelle je me suis rendu en Afrique la semaine dernière; et c'est la raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui.

Au Nigéria, j'ai discuté, avec le Président Obasanjo, de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Comme nous les Européens l'avons appris au cours de notre histoire récente, la coopération et les initiatives régionales sont cruciales pour surmonter les vieilles querelles et entrer dans une nouvelle ère de prospérité. L'Organisation de l'unité

africaine (OUA) et les organisations sous-régionales méritent tout notre appui.

Les Pays-Bas ont proposé d'appuyer les initiatives régionales de maintien de la paix, à partir du fonds de la paix que nous avons créé récemment, comme nous le faisons déjà pour la prévention des conflits à l'échelle régionale.

Je voudrais maintenant passer à la question de l'Éthiopie et de l'Érythrée. Le bataillon néerlando-canadien de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) arrivera dans la région d'ici la mi-décembre. C'est fort de cela que je me suis rendu en Éthiopie et en Érythrée la semaine dernière et j'aimerais maintenant faire part au Conseil de mes observations, qui pourraient également intéresser d'autres pays fournisseurs de contingents qui sont présents ici aujourd'hui.

En Éthiopie, j'ai rencontré le Premier Ministre, M. Meles Zenawi, et le Ministre des affaires étrangères, M. Seyoum Mesfin. En Érythrée, j'ai eu des pourparlers avec le Président, M. Isaias Afewerki, le Ministre des affaires étrangères, M. Ali Said Abdella, et le Ministre de la défense, M. Sebhat Ephrem. En outre, ma délégation et moi-même avons eu d'intenses conversations avec des représentants de l'OUA, des représentants de la MINUEE et M. Anthony Lake et avec de nombreuses organisations humanitaires en Éthiopie et en Érythrée.

Je suis revenu de mes pourparlers en Éthiopie et en Érythrée convaincu que les deux parties souhaitent vraiment la paix, et sont prêtes à se lancer dans la tâche de reconstruction et de développement. Au cours du processus de paix, qui est mené de façon compétente par l'Algérie et l'OUA, on a pu faire des progrès sur des questions comme l'indemnisation et l'enquête sur les origines du conflit. J'espère qu'une percée sera possible dans un avenir assez proche sur la question de la démarcation de la frontière.

Cependant, et en parallèle, la méfiance mutuelle entre l'Éthiopie et l'Érythrée est aussi enracinée que jamais, et cela ralentit énormément le processus de paix. J'ai signalé aux représentants des deux États que la MINUEE ne pourra aider qu'à obtenir un répit pour faciliter l'aplanissement de leurs divergences. Ce n'est pas une solution du conflit en soi. J'ai souligné que leurs divergences doivent être aplanies par la conclusion sans tarder d'un règlement de paix complet et définitif.

Je crains, cependant, que les deux parties s'habituent à la présence de la MINUEE et en deviennent tributaires, de la même manière que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre semble maintenant être indispensable à Chypre.

Afin d'imprimer un nouvel élan au processus de paix, je propose la création d'un groupe des amis du processus de paix. En outre, pour aider à dissiper la profonde méfiance entre les deux États, j'ai proposé aux parties cinq premières mesures de confiance.

Un accord sur ces mesures de confiance donnerait à la communauté internationale plus de conviction que le processus de paix est pris au sérieux. Ces mesures auraient également un effet positif sur le renouvellement du mandat de la MINUEE, qui est tributaire du progrès dans les négociations, et elles auraient un effet bénéfique sur les relations entre les deux États en commençant à dissiper leur méfiance mutuelle.

Les deux États ont réagi positivement à ma proposition et ont dit qu'ils étaient prêts à s'engager dans un tel renforcement du processus de paix mené par l'OUA. Les cinq mesures de confiance que j'ai proposées sont les suivantes.

Tout d'abord, la libération réciproque et, si possible, immédiate, et le retour des prisonniers civils sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La quatrième Convention de Genève exige que la détention prenne fin dès la fin des hostilités, et que les parties doivent s'employer à assurer le retour de tous les prisonniers à leur dernier lieu de résidence, ou à faciliter leur rapatriement. Comme l'Éthiopie et l'Érythrée ont signé un accord de cessation des hostilités, les prisonniers civils doivent, en vertu du droit international, être immédiatement libérés.

Deuxièmement, l'ouverture d'un couloir terrestre et aérien pour la MINUEE. Il est important qu'on ouvre un accès routier pour la MINUEE dans un proche avenir, comme le Secrétaire général l'a dit. Mais un couloir aérien est tout aussi essentiel pour le déploiement immédiat de la MINUEE et il faut donc l'ouvrir sur-le-champ. À l'avenir, ces couloirs devraient également permettre le trafic civil.

La troisième mesure de confiance consiste en un échange de cartes des champs de mines. La présence de mines est un grand obstacle pour la population dans les

régions touchées, et empêche le retour des personnes déplacées à l'intérieur des pays. J'ai donc proposé que les deux pays fournissent à la MINUEE des cartes indiquant l'emplacement exact des champs de mines.

La quatrième est la libération simultanée de 250 premiers prisonniers de guerre par les deux parties. Au titre de la troisième Convention de Genève relative à la protection des prisonniers de guerre, tous les prisonniers de guerre doivent immédiatement être libérés et rapatriés sans retard après la cessation des hostilités. Cette situation est effective depuis le 18 juin, et il n'y a aucune base juridique qui permet de détenir des prisonniers de guerre. Cependant, je comprends que la libération des prisonniers de guerre est une question délicate. Par conséquent, j'ai proposé une démarche graduelle. Une libération mutuelle de 250 premiers prisonniers, qui devrait avoir lieu d'ici la fin d'année.

La cinquième mesure de confiance est un moratoire mutuel sur les expulsions arbitraires jusqu'à ce que les lois sur la nationalité de l'Éthiopie et de l'Érythrée soient adaptées. L'Éthiopie a expulsé plusieurs milliers d'«Érythréens» et l'Érythrée a expulsé plusieurs milliers d'«Éthiopiens». Cela s'est fait de façon essentiellement arbitraire, au mépris du droit. Les personnes expulsées ne se considèrent pas automatiquement comme citoyens de l'autre État, et par conséquent ces personnes expulsées risquent de devenir apatrides. J'ai donc proposé que les deux parties s'entendent immédiatement sur un moratoire relatif aux expulsions. Ce moratoire pourra prendre fin une année après que le CICR aura donné son avis quant à la façon de régler les problèmes des différentes lois sur la nationalité.

J'ai également demandé à ma délégation de consulter les membres du Conseil sur le texte d'une déclaration présidentielle qui refléterait les résultats de notre discussion d'aujourd'hui. J'espère que nous pourrons tomber d'accord sur une déclaration et l'adopter la semaine prochaine.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier et féliciter la présidence néerlandaise d'avoir organisé cette réunion d'information. J'aimerais surtout remercier le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. van Aartsen, de son exposé réfléchi, et remercier également le Secrétaire général de ses observations.

Nous saluons l'engagement dont font montre les Pays-Bas en vue de la paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Les efforts consentis par M. van Aartsen complètent les efforts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'assistance intensive constante que nous apportons à l'Éthiopie et à l'Érythrée pour les aider à conclure un accord de paix définitif.

Nous tenons à féliciter les Pays-Bas de leur contribution importante à la Mission des Nations Unies en Éthiopie en Érythrée (MINUEE), et de la nomination du général de division Patrick Cammaert en tant que commandant de la Force de la MINUEE. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à tous les autres États Membres qui ont fait d'importantes contributions en fournissant des contingents à la MINUEE.

L'Accord historique de cessation des hostilités qui a été négocié sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et signé par les Ministres des affaires étrangères de l'Éthiopie et de l'Érythrée, à Alger, le 18 juin, marque une étape importante vers la recherche d'un règlement pacifique au conflit. D'après nos informations, tout porte à croire que les gouvernements respectifs de l'Éthiopie et de l'Érythrée ont rempli leur engagement et qu'ils continuent de respecter l'Accord. Nous devons saisir cette occasion pour jeter les fondements d'une paix durable.

Il nous revient d'encourager les parties à persister dans la voie d'un accord de paix global et durable. Nous les exhortons à coopérer pleinement avec la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) pour l'exécution de son mandat, et à faire preuve de la plus grande retenue. Une présence des Nations Unies crédible sera une mesure de confiance qui renforcera les négociations de paix. L'appui que réservent les États-Unis à la MINUEE est ferme, et nous nous réjouissons du déploiement actuel de la Mission.

Nous nous réjouissons de tous ces signes de progrès, qui doivent conduire à la conclusion d'un accord de paix définitif. Mais de nombreuses questions en suspens restent encore à régler. Un accord sur la délimitation et la démarcation de la frontière commune est un élément crucial pour parvenir à un accord de paix définitif. Cet élément est essentiel si ces deux voisins veulent instaurer une paix durable, qui servira les intérêts des deux pays.

Les Casques bleus, nous en conviendrons tous, ne doivent jamais être considérés comme des succédanés des accords de paix, mais comme un instrument susceptible de conduire à une paix durable. La présence croissante de l'ONU en Éthiopie et en Érythrée doit dissiper les tensions et créer une atmosphère propice à la recherche de solutions pacifiques. Alors que la recherche d'une amélioration des relations bilatérales peut se poursuivre indéfiniment, la présence des Casques bleus, elle, doit connaître une fin. De même, il convient que le Conseil de sécurité veille à ce que la présence du personnel du maintien de la paix serve de catalyseur et non d'une excuse pour maintenir le statu quo.

Nous nous félicitons des suggestions du Ministre des affaires étrangères van Aartsen sur les mesures de confiance – dont le retour des prisonniers de guerre – qui pourraient être prises aussi bien pour contribuer à résoudre les questions humanitaires en suspens que pour rapprocher les parties d'un accord final. L'Accord sur la cessation des hostilités fait amplement référence à l'engagement des deux parties en faveur de la démarcation de leur frontière commune, si un accord rapide ne peut intervenir par ailleurs. En fait, cet engagement revient au moins cinq fois dans le texte de l'Accord de cessation des hostilités.

Les États-Unis sont déterminés à appuyer les efforts engagés par l'ONU et par l'OUA dans la recherche d'une paix permanente et durable. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Anthony Lake, poursuivra ses entretiens avec le Ministre algérien Messahel et les dirigeants éthiopiens et érythréens afin de parvenir à un règlement juste et durable dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général et à vous-même, Monsieur le Président, de votre introduction et vos remarques très importantes, et nous vous remercions de l'attention personnelle que vous accordez à cette question.

Nous nous félicitons de l'intervention de l'Ambassadeur Legwaila et du général Cammaert. Nous nous réjouissons du fait que les efforts entrepris par l'Algérie, les États-Unis, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Union européenne en vue de relancer les pourparlers de paix, commencent à enregistrer des progrès, et nous sommes convaincus qu'ils sont sur la bonne voie.

Les deux parties doivent contribuer à la mise en oeuvre de l'Accord de cessation des hostilités, et leur appui à cet accord suggère que la volonté politique existe. C'est cette volonté politique qui est décisive pour parvenir à un accord de paix global. Nous exhortons les deux parties à saisir sans tarder cette chance pour réaliser une paix durable.

Le déploiement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) contribuera à créer un climat propice pour atteindre cet objectif, mais comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, il ne faut pas que l'on y voie une alternative à un accord de paix durable. Il ne faut pas qu'elle se trouve dans cette impasse; les deux parties devront offrir au déploiement de la MINUEE la liberté de mouvement nécessaire pour que cette Mission puisse s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

Les autres questions que j'allais aborder ont déjà été soulevées, notamment sous la forme des cinq mesures de confiance que vous avez élaborées, Monsieur le Président. Puisque le Royaume-Uni appuie ces mesures, il n'y a pas lieu de rentrer dans les détails. Nous nous réjouissons du fait qu'une date de réunion de la Commission militaire ait été fixée, car établir des contacts entre les parties est un pas très important pour le succès de ces mesures de confiance. Mais les deux pays doivent penser davantage à l'avenir. La conclusion d'un accord de paix durable leur permettrait de se concentrer sur le développement, la reconstruction et la réconciliation, puisque c'est cela qui importe au premier chef. Ma délégation a hâte d'examiner le projet de déclaration présidentielle proposé par les Pays-Bas. Nous convenons que les travaux concernant ce projet doivent être achevés au cours de la semaine prochaine si possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de ses aimables paroles à mon endroit.

M. Doutriaux (France) : Monsieur le Président, au nom de la France, je voudrais vous remercier pour l'exposé que vous venez de nous faire sur votre récente visite dans la région, et je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Pour nous, comme pour les orateurs qui se sont exprimés précédemment, ce qui est essentiel et ce qui doit être relevé de manière positive, c'est le fait que les deux parties respectent la cessation des hostilités depuis le 18 juin dernier. Nous voulons considérer que ce respect de l'engagement par les deux parties traduit bien leur engagement irrévocable en faveur de la paix.

La France est très satisfaite de voir que la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) se déploie effectivement. Sa montée en puissance constitue à nos yeux une garantie de paix effective. Nous saisissons cette occasion pour remercier la contribution faite par les Pays-Bas, ainsi que par d'autres pays, à l'opération des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée. Nous saluons également l'arrivée du Représentant Spécial du Secrétaire général dans la région, M. Legwaila, qui est arrivé le 9 novembre à Addis-Abeba, qui est actuellement à Asmara, ainsi que la nomination du général Patrick Cammaert.

Monsieur le Président, vous avez évoqué un certain nombre de mesures de confiance qui sont recommandées aux parties, et ma délégation y souscrit totalement. Nous souhaitons en particulier appeler les parties à faciliter le rapatriement des prisonniers de guerre blessés, à libérer et à rapatrier toutes les personnes civiles détenues – puisque, d'après le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), il y aurait entre 52 000 et 72 000 personnes civiles détenues. Il conviendrait que les parties facilitent d'une manière générale le travail humanitaire des Nations Unies, du CICR et des organisations non gouvernementales qui sont actives sur le terrain.

D'une manière générale, nous sommes tout à fait d'accord avec ce que vous avez indiqué, Monsieur le Président. Il faut maintenant que les parties s'engagent sincèrement à négocier un accord global de paix qui permettrait de résoudre tous les contentieux bilatéraux. Il faut sans doute se donner du temps de manière à avoir un bon accord, un accord solide qui ne soit pas ensuite contesté, notamment sur la question très délicate de la délimitation des frontières, et sur la question aussi du rôle que peut jouer l'unité cartographique des Nations Unies pour participer à ce travail de délimitation des frontières.

Dans cet esprit, nous serons très heureux de collaborer à la rédaction de la déclaration présidentielle qui pourrait effectivement être adoptée au tout début de la semaine prochaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France de ses aimables paroles à mon égard.

M. Heinbecker (Canada) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de votre présidence et vous souhaiter encore une fois la bienvenue au Conseil. Les Pays-Bas ont largement contribué et continuent de contribuer à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Il est donc approprié que vous, Monsieur le Ministre, présidiez ce débat. Nous sommes reconnaissants des informations de première main que vous nous avez communiquées lors de votre exposé de la situation sur le terrain, à la suite de votre visite de visite récente dans la région.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Nous trouvons très encourageant que l'Éthiopie et l'Érythrée continuent d'honorer l'Accord de cessation des hostilités signé le 18 juin. Nous félicitons une fois encore l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour sa contribution essentielle à ce succès, ainsi que le Président de l'Algérie Bouteflika et l'Envoyé spécial Anthony Lake. Nous estimons que l'Éthiopie et l'Érythrée ont démontré toutes les deux qu'elles recherchaient sérieusement une solution durable à leur litige. Nous leur rendons hommage d'être revenues sur la voie de la paix. Nous sommes satisfaits que le Conseil de sécurité ait pu encourager les parties à suivre cette voie en autorisant rapidement la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) afin de les aider à consolider la paix qu'elles venaient de conclure.

Le Canada se félicite de s'être joint dès le départ à cette entreprise. Notre participation accrue, qui a récemment reçu le plein appui de notre parlement, prouve notre attachement non seulement au maintien de la paix par les Nations Unies, mais aussi à la promotion de la paix en Afrique. Cette mission constitue aussi une premier pas important pour la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA). Le Canada a participé à cette Brigade dès sa création, dans le but d'atteindre notre objectif commun, qui est d'améliorer la capacité de l'ONU d'agir plus rapidement.

Le Canada se félicite donc de la possibilité qui lui est offerte d'accroître sa contribution à la MINUEE en y affectant une compagnie renforcée d'infanterie mécanisée, qui fera partie du bataillon néerlandais de la BIRFA.

Nous soutenons les mesures destinées à renforcer la confiance que, Monsieur le Président, vous avez détaillées dans votre document. Nous avions récemment participé à une reconnaissance stratégique de la région avec nos collègues néerlandais et il découlait de cette visite que l'Organisation des Nations Unies serait confrontée à de nombreux défis, allant du danger que représentent les mines terrestres, comme l'a souligné le Secrétaire général, au besoin urgent d'ouvrir des couloirs aériens pour faciliter les mouvements de la MINUEE et à la conclusion rapide d'un accord sur le statut des forces. Aucune de ces difficultés n'est insurmontable si les parties continuent à faire preuve de bonne volonté et à coopérer.

Pour les deux pays et pour la MINUEE, quelques-unes des tâches les plus difficiles restent à accomplir : consolider la paix, favoriser la réconciliation et panser les blessures infligées pendant deux années de combats qui ont fait tant de morts et encore beaucoup plus de personnes déplacées. Les Éthiopiens comme les Érythréens doivent aujourd'hui abandonner les discours de la guerre pour le vocabulaire de la paix. Les paroles, comme nous l'a rappelé récemment le Secrétaire général dans un autre contexte, peuvent aussi faire du mal et on ne doit pas les laisser devenir de nouvelles armes maintenant que les fusils se sont tus. Nous demandons instamment aux deux parties de profiter de la présence de la MINUEE pour donner de l'élan aux pourparlers indirects parrainés par l'OUA et pour résoudre les problèmes en souffrance. Afin d'améliorer encore les chances d'aboutir à une paix durable, nous exhortons les deux parties à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et les besoins humanitaires de leurs populations respectives.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'heure est venue de réaffecter des ressources gaspillées à faire la guerre aux besoins des peuples éthiopien et érythréen en termes de reconstruction et de sécurité humaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Canada des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Ahmed (Bangladesh) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir, encore une fois, de vous voir présider une autre séance importante du Conseil de sécurité. Nous apprécions profondément les efforts que vous avez faits pour venir au Conseil et nous rendre compte de la visite que vous avez récemment effectuée en Éthiopie et en Érythrée. Ma délégation souhaite également exprimer sa satisfaction au Secrétaire général d'être venu en personne faire un exposé au Conseil sur la situation actuelle en Éthiopie et en Érythrée.

L'objectif d'un règlement de paix complet reste à atteindre. Nous trouvons cependant encourageants les progrès enregistrés à ce jour sur le plan du déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies, ainsi que de soldats de la paix, dans une zone désignée. Nous nous félicitons de la coopération apportée en cela par les deux parties. Avec la nomination du commandant de la Force et du Représentant spécial du Secrétaire général, l'ONU est maintenant prête à jouer un rôle important pour résoudre ce différend. Nous félicitons à la fois l'Ambassadeur Legwaila et le général-major Cammaert.

Nous soutenons pleinement les efforts faits par le Représentant spécial du Secrétaire général et nous espérons que, comme cela est ressorti récemment de ses premiers contacts, il continuera à bénéficier du soutien entier des deux gouvernements pour accomplir ses tâches.

Nous sommes heureux des efforts opiniâtres faits par le Président Bouteflika et l'OUA pour faciliter la cessation des hostilités. Nous attendons maintenant le succès des pourparlers indirects en vue d'une paix globale.

Ma délégation reste préoccupée par la situation humanitaire et par la nécessité de poursuivre sérieusement le déminage. À cet égard, nous saluons les progrès accomplis et les bonnes dispositions des deux parties.

Pour ce qui est du déminage, le Bangladesh reste disposé à contribuer à cette tâche et ma délégation est en contact avec le Département des opérations de maintien de la paix à ce sujet.

On ne peut nier que les pourparlers n'ont pas été faciles et que des difficultés subsistent. Je crois que nous conviendrons tous de la nécessité de maintenir le calme dans la région et de poursuivre les efforts

sincères pour mettre en oeuvre l'Accord de cessation des hostilités. Pendant que les efforts des médiateurs se poursuivent, nous croyons que le Conseil doit continuer de suivre de près la situation et faire tout ce qu'il peut pour aider les deux parties à résoudre les questions en suspens.

Nous considérons à cet égard, Monsieur le Président, que votre initiative est opportune et extrêmement utile. Nous saluons les efforts de votre délégation pour formuler des idées en vue de développer la confiance entre les deux parties et pour officialiser cela par une déclaration présidentielle. Nous sommes largement d'accord avec ces idées; nous sommes disposés à collaborer avec d'autres membres pour parachever ce texte dans les jours qui viennent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bangladesh des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général des informations précieuses qu'il nous a fournies et vous remercier tout spécialement, Monsieur le Président, de ce que vous avez bien voulu nous faire part de vos impressions à la suite du voyage que vous avez récemment effectué en Érythrée et en Éthiopie. Je vous félicite également des suggestions précieuses que vous nous avez présentées ce matin et que ma délégation étudiera très attentivement.

Depuis son entrée au Conseil de sécurité, l'Argentine a manifesté clairement sa position de fond sur ce conflit territorial, position que je voudrais répéter à cette occasion.

Le recours à la force dans les relations internationales n'est pas un moyen valable d'acquisition de territoire en droit international. Par conséquent, l'occupation d'un territoire par la force n'engendre pas un meilleur droit juridique sur le territoire contesté. Le passage du temps, si long qu'il soit, ne change pas cette situation; le titre de propriété n'est pas valable. La norme de l'Article 2, paragraphe 4, de la Charte qui interdit le recours à la force dans les relations internationales, est une norme impérative du droit international. Parallèlement à cela, les États ont une obligation corollaire énoncée à l'Article 2, paragraphes 3 et 33 de la Charte : l'obligation de résoudre pacifiquement les différends.

Pour ces raisons, le retrait des troupes sur des positions déterminées, à savoir le retour au *statu quo ante* ne préjuge pas du statut définitif du territoire contesté. La situation juridique définitive de ce territoire devra faire l'objet de négociations menées par les parties pour délimiter et démarquer la frontière. Le respect du principe d'intégrité territoriale est à la base de la solution pacifique et durable de ce différend.

Nous pensons aujourd'hui avoir des raisons d'être prudemment optimistes sur l'évolution de la situation. L'accord de cessation des hostilités souscrit le 18 juin dernier, à la différence de ce qui se passe dans d'autres conflits examinés par ce Conseil, est appliqué de bonne foi par l'Érythrée et l'Éthiopie. Les deux parties coopèrent avec la MINUEE et cette mission a déjà déployé des observateurs militaires dans la zone de la mission. Contrairement à d'autres opérations de maintien de la paix en Afrique, la MINUEE dispose d'un nombre suffisant de pays fournisseurs de contingents, ceux-ci de plus de 20 États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ces circonstances favorables doivent être mises à profit par les parties pour consolider la paix et convenir définitivement de leur frontière commune. À n'en pas douter, la présence de la MINUEE contribuera à susciter un climat de confiance mutuelle, mais aussi bien l'Érythrée que l'Éthiopie, au moyen de mesures concrètes, comme par exemple la libération des prisonniers de guerre ou l'échange d'informations sur les zones minées, doivent contribuer à rétablir la confiance perdue après deux années de guerre.

Il n'y a pas de doute non plus que la MINUEE, qui compte 4 200 membres, jouera un rôle stabilisateur important, mais elle ne doit pas être considérée par les parties comme pouvant se substituer à un accord de paix. Les parties doivent poursuivre les négociations en faisant preuve de souplesse et de détermination. Ces négociations, qui sont menées à bien avec l'assistance des États-Unis, par le biais du représentant personnel de leur Président, M. Anthony Lake, et du Président Bouteflika de l'Algérie, visent à parvenir à un accord définitif sur la délimitation et la démarcation de leur frontière commune.

Comme nous l'avons dit lors du débat public qui a eu lieu le mercredi 15 novembre et qui portait sur les stratégies de sortie des opérations de maintien de la paix, les conséquences humanitaires, institutionnelles et économiques d'un conflit nous montrent clairement qu'il faut bien davantage qu'un cessez-le-feu pour

parvenir à une paix durable et à la réconciliation. Il faut également que les conditions nécessaires à un développement durable existent. La communauté internationale ne peut pas et ne doit pas rester indifférente devant cette tâche essentielle de consolidation d'une paix si difficilement obtenue entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Chen Xu (Chine) *(parle en chinois)* : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de présider la présente séance. Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général de son rapport et de la déclaration qu'il vient de faire. Nous saluons les efforts déployés par les Pays-Bas pour promouvoir le processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Depuis que l'Accord de cessation des hostilités a été conclu entre les deux pays en juin dernier, sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la situation le long des frontières demeure calme. Le déploiement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) se poursuit sans heurt. Les deux pays ont déjà amorcé des pourparlers indirects. Les parties intéressées font de leur mieux pour mener à bien les efforts de médiation. Nous souhaitons exprimer notre satisfaction à l'égard de ces signes positifs.

À l'heure actuelle, les deux parties coopèrent dans le cadre des efforts de paix déployés par l'ONU et l'OUA. Nous espérons que la communauté internationale pourra saisir cette occasion d'accélérer son travail et, sur la base des progrès déjà accomplis, fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider les deux pays à réaliser une paix globale et durable. À cet égard, nous appuyons les efforts faits par l'OUA, le Président de l'Algérie, M. Bouteflika et le Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que par les autres parties intéressées à poursuivre leurs efforts de médiation qui visent à aider les deux parties à mener à bien la prochaine série de pourparlers indirects et à tenter d'arriver à un accord le plus rapidement possible sur des questions essentielles telles la démarcation de la frontière et la réparation, et ce afin de mettre en place les conditions nécessaires à un règlement définitif. Nous espérons également que la communauté internationale pourra répondre de façon positive à l'appel global interinstitutions qui a été lancé afin d'atténuer la situation humanitaire dans les deux pays.

Nous apprécions la coopération dont les deux pays font preuve avec la MINUEE. Nous espérons que le rythme de déploiement de la MINUEE pourra s'accélérer prochainement. Nous nous félicitons de la nomination de M. Legwaila au poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous espérons que sous sa conduite, la MINUEE pourra accomplir son travail sur la base du mandat énoncé dans la résolution 1320 (2000) et contribuer au règlement du conflit entre les deux pays.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Granovski (Fédération de Russie) *(parle en russe)* : La délégation russe est reconnaissante au Secrétaire général et à vous-même, Monsieur le Ministre, des renseignements importants et précieux qui ont été fournis, ainsi que de l'analyse de la situation en ce qui concerne le règlement du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous partageons votre évaluation des perspectives d'un règlement de ce grave conflit entre États, qui a divisé deux pays frères.

Nous notons avec satisfaction le déploiement dynamique dans la zone de conflit d'une opération complète de maintien de la paix des Nations Unies. Cela a été possible grâce à l'étroite coopération entre les parties, et avec l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui ont pour rôle de promouvoir le processus de négociation entre les parties. J'ose espérer que les perspectives d'un règlement pacifique sont bien réelles. La voie d'un tel règlement passe par le succès de la mission de maintien de la paix des Nations Unies visant à promouvoir la mise en oeuvre de l'accord conclu à Alger le 18 juin, et par la poursuite parallèle des négociations visant à réaliser une paix complète et durable.

Des mesures positives ont déjà été prises à l'égard de ces deux voies parallèles. Les deux premières phases du déploiement de la mission de maintien de la paix des Nations Unies ont déjà eu lieu, avec la collaboration des parties. La formation des contingents de la MINUEE, conformément aux dispositions de la résolution 1320 (2000), se déroule très rapidement. La Russie, à l'instar d'autres membres du Conseil, espère que cela contribuera à renforcer les mesures positives visant à régler les différends

territoriaux entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et à donner à l'Organisation un rôle positif dans la promotion du processus de règlement.

Il importe que lors de la reprise des négociations, sous l'égide de l'OUA et avec la participation du représentant de l'ONU, les parties affirment leur attachement au règlement pacifique du conflit. Le maintien du régime de cessez-le-feu de facto, dans la région, témoigne éloquemment de cet attachement. Dans les circonstances actuelles, la retenue et la bonne volonté des parties revêtent une importance particulière, car elles écartent la possibilité de tout acte de provocation qui pourrait exacerber la situation dans la zone de conflit. Conformément aux engagements qu'elles ont pris en matière de sécurité, les deux parties doivent faire preuve d'une volonté maximale d'instaurer un climat de confiance mutuelle. Nous apprécions beaucoup les efforts déployés par l'OUA et son ancien président, M. Bouteflika, Président de l'Algérie. Il est important, selon nous, que le Conseil de sécurité continue à appuyer et à promouvoir ces efforts en vue de faire progresser encore davantage le dialogue politique.

La situation de crise ne pourra être réglée que par des moyens politiques, dans le cadre des normes du droit international. Nous appuyons de façon constante et résolue cette démarche aussi bien au sein du Conseil de sécurité que par le biais de contacts avec toutes les parties intéressées. Nous partageons la préoccupation exprimée à l'égard des graves conséquences humanitaires de ce conflit, qui ont entraîné de vastes déplacements de populations et rendu encore plus nécessaire une aide alimentaire accrue.

Le règlement de ces problèmes exige une attention prioritaire de la part de la communauté internationale des donateurs et des institutions spécialisées de l'ONU. La Fédération de Russie fournira une aide humanitaire appropriée aux populations de l'Éthiopie et de l'Érythrée qui ont souffert en raison de la sécheresse et de la guerre, et aux réfugiés éthiopiens qui se trouvent sur le territoire du Soudan.

En tant que membre du Conseil de sécurité et ami sincère des États de la corne de l'Afrique, la Russie continuera d'encourager activement l'instauration d'une paix durable entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous serons disposés à travailler à l'élaboration du projet de déclaration qui sera préparé par le Président du Conseil de sécurité, afin qu'il soit adopté la semaine prochaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mlle Durrant (Jamaïque) *(parle en anglais)* : Permettez-moi de remercier la délégation des Pays-Bas d'avoir organisé cet exposé public sur une question qui revêt une importance critique pour le processus de paix dans la corne de l'Afrique et pour le continent africain tout entier. Le fait que vous, Monsieur le Président, ayez saisi cette occasion pour informer le Conseil du voyage que vous avez vous-même effectué en Éthiopie et en Érythrée pour proposer des mesures de confiance en vue de donner une nouvelle impulsion au processus de paix illustre clairement la démarche constructive adoptée par les Pays-Bas à l'égard des questions ayant trait à la paix et à la sécurité internationales.

Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport sur l'évolution de la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée depuis l'adoption de la résolution 1312 (2000). Nous nous félicitons de la nomination du commandant de la Force, de même que celle de l'Ambassadeur Legwaila Joseph Legwaila, comme Représentant spécial du Secrétaire général. Nous sommes convaincus que ses qualités diplomatiques et son expérience lui permettront d'obtenir la confiance et la coopération de l'une et l'autre partie alors qu'il accomplit ses tâches à la tête de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE).

Nous souhaitons également féliciter les pays qui ont fourni des contingents et nous attendons avec impatience le déploiement complet de la Mission. Nous relevons que d'ici lundi prochain, la phase III conduisant à l'établissement et à la surveillance de la zone de sécurité temporaire, conformément à l'Accord de cessation des hostilités, sera pleinement engagée dans les deux pays.

Ma délégation trouve encourageant le fait que les deux pays aient respecté, au cours des cinq derniers mois, le cessez-le-feu intervenu grâce à la médiation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et nous rendons hommage à l'OUA et à son représentant spécial, le Président Bouteflika de l'Algérie. La participation de l'ONU et de l'OUA dans la recherche d'une solution à ce différend donne un bon exemple de

coopération entre l'Organisation et une organisation régionale pour la recherche de la paix.

Nous reconnaissons cependant qu'il reste beaucoup à faire pour arriver à un règlement complet et définitif. Il faudra notamment pour cela une délimitation, une démarcation des frontières, et à cet égard, nous sommes heureux de relever que les pourparlers indirects sont déjà engagés.

La Jamaïque reste extrêmement préoccupée par la situation humanitaire tragique en Éthiopie comme en Érythrée. Le Secrétaire général, dans ses observations, a attiré notre attention sur le nombre important de personnes déplacées, de même que sur la présence des mines terrestres et des munitions non explosées. Nous souscrivons à son appel pour que soient soulagées les souffrances humaines exacerbées par les combats, de même que pour la mise en oeuvre d'un programme de déminage.

Pour terminer, Monsieur le Président, permettez-moi encore une fois de vous féliciter, et de féliciter la délégation des Pays-Bas de ce que vous ayez bien voulu traiter de cette question d'une manière aussi réfléchie. Nous sommes favorables à l'insertion dans une déclaration présidentielle des mesures de confiance que vous avez vous-même proposées aux parties et nous attendons avec intérêt de collaborer avec votre délégation pour parachever le texte de cette déclaration.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la Jamaïque de sa déclaration et des aimables paroles qu'elle a adressées à la délégation néerlandaise.

Mme Ashipala Musaryi (Namibie) *(parle en anglais)* : Monsieur le Président, dans vos observations préliminaires, vous avez dit, entre autres choses, que la stabilité, le développement et la croissance économique de l'Afrique étaient une haute priorité de la politique étrangère de votre pays. En tant qu'Africaine, je peux moi-même en témoigner, c'est un fait incontestable. Nous vous félicitons vivement de la visite que vous avez effectué dans la sous-région de l'Afrique de l'Est pour nous rapporter des informations de première main sur l'évolution des événements sur ces lieux. Votre exposé fort réfléchi et vos observations sont tout à fait opportuns étant donné l'arrivée et le déploiement des contingents de maintien de la paix de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer les meilleurs voeux de ma délégation au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général récemment nommé, Monsieur Legwaila Joseph Legwaila.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dont mon pays fait partie est fière que l'un des nôtres ait été choisi pour contribuer à rétablir la paix et la stabilité en d'autres lieux. Nous tenons à insister sur la nécessité d'une application continue et complète de la résolution 1312 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 31 juillet 2000, qui a porté création de la MINUEE, de même que des autres résolutions pertinentes.

Nous espérons fermement que l'engagement pris par les parties à l'égard de l'Accord de cessation des hostilités permettra aux peuples de l'Éthiopie et de l'Érythrée, qui ont été victimes des horreurs de la guerre, de jouir de la paix et de la sécurité. La méfiance, à notre avis, a joué un rôle majeur dans l'évolution de ce conflit. Par conséquent, toute mesure propre à accroître la confiance qui peut être appliquée par les parties favorisera l'application de la résolution 1312 (2000) et renforcera encore la paix entre ces deux pays voisins. C'est dans ce contexte que nous envisageons les mesures de confiance que vous avez proposées.

Nous savons que la situation humanitaire est déplorable, même dans des circonstances normales, étant donné notamment le climat qui n'est pas clément dans cette région. En outre, les mines terrestres représentent un grave problème pour la sécurité et pour les activités de développement. Par conséquent, les activités de déminage dans les zones de sécurité temporaires et les zones adjacentes revêtent une importance critique et l'assistance internationale est par conséquent essentielle. Nous espérons que le travail des agents humanitaires de la communauté internationale sera facilité afin de soulager les souffrances des groupes les plus démunis.

Nous exhortons les deux gouvernements à assurer la protection de tous les personnels internationaux. Leur présence dans la zone est une mesure de confiance entre les deux parties, et soutient donc le processus de paix.

L'exposé qui nous est fait aujourd'hui intervient quelques jours après que l'Assemblée générale ait délibéré de la question de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de

l'unité africaine. C'est dans ce contexte que nous envisageons l'importance et tout le sens de la coordination et de la coopération entre le Conseil de sécurité et l'OUA.

Enfin, permettez-moi, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour vous faire part de notre satisfaction à votre égard et à l'égard de votre délégation pour avoir bien voulu fournir à l'ensemble des Membres de l'ONU la possibilité de participer aux séances du Conseil. Cela souligne l'importance que vous accordez à la transparence des débats du Conseil.

En conclusion, ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de ce que vous ayez bien voulu, au cours de votre présidence, consacrer des délibérations aux questions brûlantes de l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la Namibie de sa déclaration et des aimables paroles qu'elle m'a adressées.

M. Misran (Malaisie) *(parle en anglais)* : Ma délégation, elle aussi, tient à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier le Secrétaire général de tout ce que vous avez fait pour nous mettre au courant de la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous voulions également vous féliciter très sincèrement, et féliciter votre délégation, pour votre engagement et celui de votre gouvernement, ainsi que pour votre contribution aux efforts de paix en Afrique, en particulier en ce qui concerne la situation qui existe entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Je suis convaincu que vos louables efforts encourageront d'autres gouvernements à faire la même chose pour l'Afrique, en particulier dans le cas des conflits qui brûlent à l'heure actuelle dans ce continent.

Nous convenons avec vous que l'Afrique compte car c'est le continent de l'inquiétude et de l'espoir, et, j'ajouterais, également de la prospérité.

L'engagement permanent du Conseil sur ce sujet est crucial, car la Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée (MINUEE) entre dans sa phase finale de déploiement. À cet égard, nous nous réjouissons de la récente nomination de l'Ambassadeur Legwaila Joseph Legwaila en tant que Représentant spécial du Secrétaire général en Éthiopie et Érythrée, ainsi que de la nomination du général Patrick C. Cammaert, votre compatriote, Monsieur le Président, à la tête de la MINUEE. Nous pensons que ces nominations amplifieront encore les efforts de la MINUEE pour remplir la tâche qui lui est assignée, y compris la vérification de l'arrêt des hostilités.

La résolution 1320 (2000) du Conseil de sécurité, du 15 septembre 2000, a autorisé un déploiement allant jusqu'à 4 200 hommes, dont 220 observateurs militaires, pour une période allant jusqu'au 15 mars 2001. Nous pensons que la MINUEE jouera un rôle majeur sur le terrain pour contribuer à développer la confiance dans l'appui au processus de paix. À cet égard, nous espérons que tous les préparatifs sont dans leur phase finale avant l'arrivée imminente de milliers d'hommes dans la zone d'opérations. Nous avons la certitude que les parties coopéreront pleinement à la Mission, garantissant à la MINUEE sa liberté d'accès et de mouvement et la sécurité, ainsi que le demande la résolution 1320 (2000). Il sera tout aussi important que les parties garantissent au personnel humanitaire un accès sûr et sans obstacle aux populations dans le besoin, étant donné la gravité de la situation humanitaire.

Avant de conclure, ma délégation souhaite exprimer sa satisfaction de voir que le cessez-le-feu tient. Cela montre que les parties sont résolues à accepter l'Accord sur l'arrêt des hostilités. Tout en appréciant beaucoup ce point, nous souhaitons réaffirmer que l'Accord établit un lien entre la fin de la mission de maintien de paix des Nations Unies et l'achèvement du processus de délimitation et de démarcation de la frontière commune. Il est donc impératif que les parties poursuivent les négociations, sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et concluent sans délai un règlement complet et définitif du conflit.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de la Malaisie et je donne la parole au représentant du Mali.

M. Ouane (Mali) : Permettez-moi de vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir présider cette réunion publique sur l'Éthiopie et l'Érythrée, et vous remercie d'en avoir pris l'initiative. Nous vous remercions également de votre analyse lucide de la situation, suite à votre récente visite sur le terrain. Permettez-moi aussi, à travers vous, de remercier l'Ambassadeur Peter van Walsum, pour la manière fort remarquable dont il préside notre Conseil pour ce mois. De même que nous remercions toute l'équipe néerlandaise au Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général de notre Organisation, M. Kofi Annan, mérite d'être salué et félicité pour son attachement sans faille et son dévouement au règlement pacifique des conflits en Afrique, en particulier celui entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et nous le remercions pour son exposé fort instructif d'aujourd'hui.

La signature du document de cessation des hostilités entre le Gouvernement de l'Éthiopie et le Gouvernement de l'Érythrée a constitué une réalisation de très grande importance et un pas décisif vers un règlement pacifique du douloureux conflit qui n'aurait jamais dû exister entre les deux pays. Cet accord du 18 juin dernier, obtenu au prix d'âpres efforts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Président Bouteflika, a permis le déploiement rapide et élargi de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée (MINUEE).

Nous nous félicitons de la nomination du commandant de la Force, le général Patrick Cammaert, nomination qui est à l'honneur de votre pays, Monsieur le Président. Nous nous félicitons également du rôle positif que joue actuellement le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Legwaila, auprès des dirigeants des deux parties et auprès de l'OUA. Nous espérons que ces contacts contribueront à rompre la méfiance qui existe entre les ex-belligérants pour les ramener à négocier.

Dernière née sur notre continent, mais du type de première génération, la MINUEE reste néanmoins un élément déterminant pour garantir un cessez-le-feu permanent et créer les conditions nécessaires en vue de parvenir à un règlement durable. Le déploiement de la MINUEE ne saurait justifier l'immobilisme politique et diplomatique. À ce titre, ma délégation souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général à l'Éthiopie et à l'Érythrée pour qu'elles continuent de manifester la volonté politique dont elles ont fait preuve en signant l'Accord de cessation des hostilités, et nous estimons que cette volonté politique se jugera à l'aune des progrès qui seront réalisés dans les pourparlers de proximité. Aussi, nous invitons les parties à poursuivre leurs efforts en vue d'un accord de paix négocié et durable, et nous estimons que la démarcation et la délimitation de la frontière dans les plus brefs délais constitueraient un pas important dans cette direction.

Nous l'avons dit après l'Accord de cessation des hostilités, et nous le répétons après le déploiement de la MINUEE, l'ONU et l'OUA doivent continuer à coopérer étroitement à tous les niveaux. Toutefois, pour rétablir la paix, l'OUA a besoin d'un appui et d'une assistance si on veut qu'elle puisse jouer valablement un rôle qui lui revient dans la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix.

Les populations de l'Éthiopie et de l'Érythrée ont été gravement éprouvées par le conflit entre les deux pays. La sécheresse a accru cette difficulté. Ma délégation est particulièrement troublée par le grand nombre de personnes déplacées internes et de réfugiés dans la région. Il est important que la MINUEE établisse et entretienne une coopération proche avec les acteurs humanitaires de la région. Nous nous félicitons du net progrès fait avec la signature de l'accord tripartite, cependant nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir une aide financière généreuse sur un plan bilatéral ou par le biais des équipes des Nations Unies, dans les deux pays, afin de soulager les populations.

Ma délégation reste très préoccupée par la présence des mines terrestres et d'autres engins non explosés. Cette situation demeure un obstacle aux actions humanitaires de réinstallation, et surtout à la MINUEE elle même. Nous demandons à la communauté internationale de fournir l'assistance technique et financière aux deux pays qui, à leur tour, doivent coopérer afin que les activités de déminage puissent être menées.

En conclusion, le Mali demande aux deux parties de continuer de faire preuve de leur attachement à la paix, au développement et à la prospérité, non seulement pour les deux peuples concernés, mais également pour la région, et pour l'ensemble de l'Afrique.

Ma délégation est à votre disposition, Monsieur le Président, pour parachever le projet de déclaration présidentielle.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant du Mali pour ses propos aimables à l'Ambassadeur van Walsum et à mon égard. Je donne la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Krokhmal (Ukraine) *(parle en anglais)* : Monsieur le Président, c'est avec un vif intérêt que ma délégation a écouté vos observations sur la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée, ainsi que les suggestions intéressantes que vous avez avancées ce matin. Je voudrais aussi vous rendre hommage pour la

contribution des Pays-Bas aux efforts des Nations Unies afin de trouver une solution à ce long conflit.

Nous sommes aussi reconnaissants au Secrétaire général pour son exposé nourri qui a couvert les derniers faits nouveaux importants et nous informe sur certains progrès accomplis dans le retour à la normalité dans la région.

Nous appuyons les efforts actifs de l'Organisation de l'unité Africaine (OUA). Ma délégation se réjouit de la reprise, le mois dernier, sous l'égide de l'OUA, des discussions à travers un intermédiaire entre l'Éthiopie et l'Érythrée, après une interruption de quatre mois. Il est encourageant que les parties centrent leur attention sur les problèmes de l'application du plan de paix. Dans ce contexte, nous nous réjouissons des engagements pris par les Gouvernements éthiopien et érythréen de respecter les dispositions de l'Accord de cessation des hostilités, clairement manifestés par le fait que les deux gouvernements coopèrent étroitement avec les bureaux de liaison des Nations Unies.

Les observateurs militaires des Nations Unies ont été jusqu'à présents déployés dans les 11 sites opérationnels de la Mission. Il importe d'accélérer le travail des officiers de liaison, ainsi que d'établir des points de contact et d'interaction avec les quartiers généraux éthiopien et érythréen sur le front. À notre avis, cela va faciliter l'élaboration d'un calendrier en vue du déploiement d'observateurs militaires. Nous estimons qu'il sera utile de recevoir du Secrétariat de l'ONU, de façon régulière, un exposé et des informations sur « la phase trois » du déploiement de la mission et la préparation de l'état de l'accord sur les forces, qui doit être conclu entre l'Organisation des Nations Unies, l'Éthiopie et l'Érythrée.

Nous sommes heureux de noter les activités importantes du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Legwaila, dont le talent diplomatique et l'expérience sont bien connus. Le rapport sur la réunion qu'il a tenue à Addis-Abeba, il y a trois jours, nous donne de bonnes raisons d'être optimistes. Mais nous restons préoccupés par la situation humanitaire en Éthiopie et en Érythrée, surtout en ce qui concerne la fourniture de vivres et de médicaments. Une réponse rapide et efficace de la communauté internationale à la demande de fourniture d'une aide humanitaire aux deux pays est très importante. À cet égard, nous demandons aux deux gouvernements de continuer de faire preuve de retenue en vue de prévenir toute détérioration de la situation sur le plan humanitaire et celui des droits de l'homme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier tous les membres du Conseil de sécurité de leurs contributions. À la suite de ce débat, je voudrais souligner les points suivants.

Le conflit entre les parties doit être réglé par un accord de paix global. La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) peut remplir un rôle utile en créant les conditions nécessaires à un tel accord, mais sa présence ne remplacera pas un tel arrangement de paix. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui à notre suggestion que les deux parties devraient prendre des mesures de confiance. Je répète ma suggestion, qui est de créer un groupe d'amis pour soutenir le processus de paix. Le déploiement intégral de la MINUEE doit se faire dès que possible. J'informe le Conseil que les Pays-Bas commenceront leur acheminement la semaine prochaine et que notre déploiement devrait s'achever d'ici la mi-décembre.

Le Conseil de sécurité appuie pleinement l'action de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en particulier les efforts de l'Algérie et des États membres concernés en vue de réaliser un accord de paix global. Enfin, le Conseil se tient prêt à appuyer un éventuel accord de paix.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 45.